

# Itinéraire 1 : Sapinières hêtraies

## Maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences



### • PEUPELEMENTS CONCERNÉS

- ✓ Sapinières, hêtraies, peuplements mélangés dominés par le sapin ou le hêtre

### • OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE

- ✓ Acquérir ou maintenir une structure irrégulière
- ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences autochtones pour se rapprocher de l'habitat naturel. Objectif de 20% de mélange.

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Diagnostic sylvicole et martelage	500 €/ha
Débardage alternatif sur sols non portants	Aide sur le déficit d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Câble-mât : maximum 30€/m3</li><li>- Chenillard léger, cheval : maximum 300€/jour</li></ul>
Travail du sol superficiel et localisé Crochetage, griffage, arrachage mécanique de la végétation concurrente – 2 fois maximum par rotation.	1000 €/ha parcouru
Compléments de régénération Essences autochtones exclusivement. Parquets de maximum 2500m <sup>2</sup> par hectare – 1 fois maximum par rotation. Exclut en zone humide.	900 €/ha parcouru – Potets travaillés (mécanisés ou manuels), fourniture et mise en place des plants, protection.
Dégagement, nettoyage. Objectif de 20% de mélange.	400 €/ha parcouru
Dépressage	1000 €/ha parcouru

### • TAUX D'AIDE

**70 %**  
en forêt  
privée\*

**40 %**  
en forêt  
publique\*

\* sur les montants de travaux HT

# Itinéraire 1 : Sapinières hêtraies

## • PRÉCONISATIONS TECHNIQUES À RESPECTER

**Diagnostic sylvicole obligatoire lors de l'engagement de l'itinéraire**, réalisé par un professionnel de la gestion forestière agréé, le diagnostic comprend : mesures dendrométriques (surface terrière par catégories de diamètre, hauteur dominante), diagnostic écologique (zonage environnemental, habitats à enjeux : zone humide, cours d'eau...), diagnostic stationnel (profondeur de sol, exposition, altitude), mesures d'adaptation de l'exploitation en regard des enjeux identifiés.

**Martelage** : conserver dans la mesure du possible les essences alternatives à l'essence dominante, avec un objectif de 20% de mélange.

**Si présence d'un cours d'eau** dans la zone d'intervention, favoriser l'installation ou le maintien d'une ripisylve naturelle composée notamment d'aulnes, saules, érables sur une bande de 6 mètres minimum en bordure du cours d'eau. Pas de plantation allochtone dans la bande des 6 mètres en bord de cours d'eau. Si plantation allochtone préexistante, prélevée prioritairement lors des coupes.

**En zone humide**, travail prioritaire au profit des groupes d'espèces suivants : aulne, saule, érable, bouleau, pin sylvestre. Drainage, reboisement et enrichissement exclus.

**Pas de récolte des rémanents après coupe.**

## • ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

A l'issue de la révolution, **conserver 4 arbres morts ou sénescents ainsi que 4 arbres vivants porteurs de dendromicrohabitats par hectare.**

## • CAS DES SAPINIÈRES EN LIMITE DE STATION (CHANGEMENTS CLIMATIQUES)

Sous réserve d'un **diagnostic stationnel** réalisé par un professionnel agréé confirmant le caractère hors-station de la sapinière, possibilité d'enrichir avec des **essences allochtones dans la limite de 30% du couvert**. Limité aux essences de l'arrêté MFR Auvergne-Rhône-Alpes, robinier et chêne rouge exclus.